

Les diplômes professionnels des métiers d'arts

Le BMA : Brevet des métiers d'art

Le brevet des métiers d'art est un diplôme national de niveau 4, de la filière des métiers d'art qui vise à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation. Il se prépare en 2 ans et est accessible au titulaire d'un CAP du même secteur professionnel.

Le brevet des métiers d'art est préparé :

- par la voie scolaire sur un cycle de deux ans dans les lycées professionnels. L'admission en première année se fait sur dossier
- par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis
- par la voie de la formation professionnelle continue destinée à des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle.

La formation comporte :

- des enseignements professionnels spécifiques à chaque spécialité de BMA
- des enseignements généraux
- des périodes de formation en milieu professionnel comprises entre 12 et 16 semaines.

Le brevet des métiers d'art peut s'obtenir soit par l'examen soit par la validation des acquis de l'expérience.

Il existe actuellement [22 spécialités de BMA, y compris les options](#).

Le BMA permet une poursuite d'étude aux diplômes des métiers d'art classés au niveau 5.

Le DMA : Diplôme des métiers d'art

Le diplôme des métiers d'art est un diplôme national de niveau 5. Il se prépare en deux ans et permet une insertion professionnelle dans l'artisanat d'art, les agences de création, les ateliers de restauration.

Le DMA s'adresse aux bacheliers souhaitant se diriger vers les métiers d'art et de l'artisanat d'art pour devenir réalisateur-concepteur, assistant de créateur...

Le DMA concerne plus particulièrement des techniques traditionnelles, sans exclure, selon les spécialités les technologies modernes.

Le DMA se prépare dans les lycées habilités et dans les écoles supérieures d'arts appliqués (E.S.A.A.).

On accède au DMA sur dossier avec un bac S.T.I. spécialité arts appliqués, un brevet des métiers d'arts (BMA) dans la même spécialité, un brevet de technicien (BT) des arts appliqués...

Les titulaires d'un autre bac ou brevet doivent passer par une classe de mise à niveau en arts appliqués.

Le DMA comporte une part d'enseignements généraux : français, économie et gestion ... et forme aussi à la création et à la gestion d'entreprise.

Les contenus d'enseignements professionnels dépendent de la spécialité du DMA : art du bijou et du joyau, arts de l'habitat, arts graphiques, arts textiles et céramiques, cinéma d'animation, cirque, costumier réalisateur, décor architectural, horlogerie, lutherie, marionnette, régie du spectacle.

La formation intègre l'élaboration d'un projet et comporte des heures en atelier de création. 4 à 8 semaines de formation sont prévues en entreprise.

L'obtention du DMA peut conduire à une poursuite en diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) "design" mentions espace, mode, graphisme, produit.

Dans cette rubrique

- [Rechercher une formation](#)
- [Parcours et filières](#)
- [Baccalauréats professionnels et technologiques](#)
- [Diplômes professionnels de niveau 3 et 4](#)
- **[Diplômes professionnels des métiers d'arts](#)**
- [Diplômes post-bac](#)
- [Formations complémentaires](#)
- [Pôles de qualification et pôles métiers](#)



À voir aussi

[Liste des BMA sur Éduscol](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37